

N°1

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 janvier 2024

Le 05 janvier 2024 à 20h15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 décembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Daniel PARÉDÉ, Maire – Alain FOURAIGNAN, 1er Adjoint au Maire - Myriam DUPUY, 2eme adjointe au Maire - Élisabeth APHATIE, Jérôme BECANNE, Anne-Marie LEPOUTRE, Sophie MESSÉAN, Jean-Claude PAVÉ, Emy SALOM, Conseillers Municipaux.

Absents :

André RIBERI, procuration à Sophie MESSÉAN

Élisabeth APHATIE a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2023.

1. Délibération portant élection d'un adjoint suite à une démission (modification du tableau municipal)

Un courrier de Monsieur le Préfet en date du 6 décembre dernier a acté la démission de Mme Christine FERRE de son mandat de conseillère municipale et de troisième adjointe. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-2 ; Considérant que par délibération n° 2020-13, le Conseil Municipal a approuvé la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'adjoint vacant (rang 4 – 3^{ème} adjoint)

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'approuver le maintien du nombre d'adjoints au nombre de trois,

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang (troisième adjoint)

Procède à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Élection du troisième adjoint :

Monsieur Jean-Claude PAVÉ est candidat au poste d'adjoint.

Sous la présidence de Monsieur Daniel PARÉDÉ, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du troisième adjoint.

Mesdames Myriam DUPUY et Sophie MESSÉAN se proposent comme assesseurs.

Chaque conseiller municipal après appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 09

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 09

Majorité absolue : 5

Monsieur Jean-Claude PAVÉ a obtenu neuf (09) voix

Monsieur Jean-Claude PAVÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint

2. Délibération portant élection d'un représentant au sein du SIVOM de la Bure

Suite à la démission de Mme Christine FERRE de son mandat de conseillère municipale acceptée par Monsieur le Préfet le 1^{er} décembre 2023 et donc de son poste de déléguée auprès du SIVOM.

Monsieur le Maire propose d'élire un nouveau délégué au SIVOM de la Bure.
Jean-Claude PAVÉ propose sa candidature.

Après un vote au scrutin secret uninominal à la majorité absolue :
Jean-Claude PAVÉ ayant obtenu 10 voix est élu délégué.

« Délibération soumise au vote : **adopté à l'unanimité** »

3. Questions diverses

M le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2022 de Haute-Garonne Ingénierie - Agence Technique Départementale.
Ce rapport est disponible sur le site www.atd31.fr



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.

La secrétaire,
Élisabeth APHATIE

Le Maire,
Daniel PARÉDÉ